

dans le ventre. Les blessures qu'il lui fait nécessitent deux opérations à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille.

C'est peu après sa sortie de cet hôpital qu'Apolline Dumortier fait la connaissance de Tvechuzen, le seul homme qui lui ait un peu d'amour et dont la stupidité et la faiblesse dominée par l'intelligence de Bouche l'ont conduite en cour d'assises.

M. d'Hoghe fils s'attaque ensuite au corps de l'accusation. C'est Bouche qui eut l'idée du crime. Sa cliente voulait servir honnêtement Mlle Henry. Eh oui, elle connaissait les projets de Bouche ; mais elle se refusa tout d'abord à les servir. A cinq heures, elle n'ouvre pas ; elle l'aurait pu. Quand, une demi-heure plus tard, elle rejoint Bouche et Tvechuzen, elle a en mains les clefs de l'appartement de Mlle Henry ; elle se défend de les livrer. Si elle ouvre à six heures et demie, c'est du consentement de Mlle Henry. Elle n'est pas complice d'un crime que personne n'a présumé, et elle refuse de participer au vol jusqu'au dernier moment.

Demortier une grande pitié. On ne peut frapper d'une peine perpétuelle que des êtres à jamais perdus ; et quand on aime son enfant comme Apolline aime sa fille, c'est qu'une fibre salutaire vibre encore dans le cœur du coupable.

Apolline Dumortier, quand tout lui commandait de fuir, est revenue follement à Tvechuzen. Elle aime Tvechuzen ; elle pense au jour où elle pourra le revoir et elle redoute plus pour la tête de son amant que pour elle-même.

« Vous ne serez pas moins pitoyables qu'elle, dit en terminant le jeune et brillant avocat en s'adressant aux jurés. Tout péché peut être remis à la plus infâme des pécheresses si elle est encore capable d'aimer. »

LA CLOTURE DES DÉBATS
A sept heures moins un quart, les débats sont clos ; le jury rentre dans sa salle des délibérations.

Le public commente les plaidoiries. Jusque dans les estaminets avoisinant le Palais de Justice on parle de cette sensationnelle affaire. Sur les peines que la cour va prononcer, d'après les décisions du jury, les avis se départagent.

Le Verdict
A huit heures moins un quart, le jury revient dans la salle d'audience qui est archicomble, rapportant un verdict affirmatif sur dix-sept questions. Dix-huit lui avaient été posées.

Les circonstances atténuantes ne sont accordées qu'à Tvechuzen et à Pauline Dumortier. C'est donc la peine de mort pour Bouche.

Son défenseur lui fait part de l'arrêt qui va le frapper. Il reste impassible. Le même sourire imperceptible affleure ses lèvres ; le même frisson de peur, imperceptible, à fleur de peau, secoue son masque qu'on dirait, à ne le pas bien regarder, impavide.

Le président demande aux trois accusés s'ils n'ont rien à ajouter pour leur défense. De la même voix, ils répondent : « Non » et la cour se retire.

LES CONDAMNATIONS
Bouche condamné à mort
Après cinq minutes de délibération, la cour rentre en séance. Le président bafouille la lecture de l'arrêt.

Pauline Dumortier est condamnée à vingt ans de travaux forcés. Tvechuzen est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Maurice Bouche est condamné à la peine de mort. Son exécution aura lieu sur une des places publiques de Lille.

L'attitude des condamnés
Pas un des condamnés n'a bronché pendant la lecture des sentences. Tvechuzen a conservé ce vague sourire béat dont il ne s'est jamais départi au cours des débats.

Quant à Bouche, il a endossé son pardessus et campé son chapeau sur l'oreille.

Dans la rue
Aucun incident ne s'est produit à la sortie de la voiture cellulaire. De la foule massée aux abords du Palais, quelques cris de : « A mort ! on t'en a fait pousser ; mais ils se sont aussitôt éteints, leurs auteurs ayant compris, sans doute, l'insigne lâcheté qu'il y a à injurier des prisonniers condamnés. »

Grave accident aux mines de Louches
Un mort — Un blessé.
Un terrible accident s'est produit hier matin, vers 8 heures, à la fosse 1^{re} « Eclaircieur », dans la veine Sophie, à l'étage de 300 mètres. L'ouvrier mineur Jean-Baptiste Nautet, âgé de 50 ans environ, était occupé avec ses deux fils, Louis, âgé de 26 ans et Alphonse, âgé de 30 ans, à bosser leur taille, quand soudain une énorme pierre se détacha et vint s'abattre sur les deux fils Nautet.

Aux cris poussés par le malheureux père, plusieurs camarades arrivèrent et parvinrent, après bien des efforts, à délivrer Louis et Alphonse Nautet, qui furent remontés au jour.

M. le docteur Copin, mandé en toute hâte, prodigua ses soins aux victimes de l'accident et conclut que l'état d'Alphonse Nautet était désespéré.

En effet, cet infortuné jeune homme expira après deux heures d'atroces souffrances.

L'état de l'ainé, Louis Nautet, est grave, mais non désespéré. Il se plaint de violentes douleurs internes et porte de graves contusions sur le corps.

Consortium d'Assainissement des Cours d'eau
Nous recevons la communication suivante : « Le conseil municipal de Quesnoy-sur-Deûle avait à examiner dans sa séance du 14 novembre dernier la demande de subvention qui lui était adressée par le Comité du Consortium accompagné d'un pétiot des habitants, aux conseillers municipaux les engageant à accueillir favorablement cette requête ;

Avec une grande compétence, Messieurs les conseillers Bruneau et Desarmes ont montré toute l'utilité qui s'attache à cette grande entreprise d'intérêt général. A son tour, un remarquable discours très documenté, M. le docteur Sennebe a signalé eloquemment les graves inconvénients qui résultent pour les communes riveraines de l'empoisonnement des cours d'eau de la Basse-Deûle.

S'inspirant de l'heureuse initiative prise déjà par le Conseil général, par les communes d'Heubourdin, Lambarsart, Wasquehal, etc. le conseil municipal a complétement approuvé la demande pour accorder au Consortium une subvention annuelle de quinze cents francs pendant dix années. On ne saurait trop applaudir à cette intelligente décision, et il y a lieu d'espérer que dans toute la région, les communes riveraines des cours d'eau, auront à cœur de suivre cet exemple. Elles comprendront tout l'intérêt qu'il y a à encourager le Consortium, et à lui procurer des subventions garanties pendant un certain nombre d'années, les ressources sans lesquelles ses efforts demeureraient stériles.

De leur côté les particuliers si nombreux qui, sur les bords de la Deûle, de la Marque et de la Lys ont à souffrir de ces litres divers, de l'état de ces cours, ceux qui ont intérêt à l'assainissement l'eau des sources d'Emmerin alimentées trop souvent par la nappe d'eau de la Deûle, saisi l'occasion qui se présente de lutter contre des abus qui les gênent dans leur agriement et dans leur santé. Ils s'inscrivent sur les listes du Consortium et s'efforcent de lui recruter de nombreux adhérents.

Cette nécessité a été comprise à Quesnoy-sur-Deûle où M. Gervais-Fauvart a pris avec un dévouement admirable l'initiative et la direction de conclusions répondant à d'autres conclusions déjà obtenus montrant ce qu'on peut en attendre. On sait notamment que c'est sur ses instances réitérées que M. le Ministre des Travaux publics a invité le 8 août dernier, par dépêche, la ville de Lille d'avoir avant le 1^{er} avril 1903, à épurer ses eaux d'égout et d'habiter les égouts publics.

Cette invitation a été entendue car nous apprenons que le projet Howland qui vise cette amélioration si désirable vient d'être officiellement déposé.

Election d'un Sénateur
Nous avons déjà annoncé que l'élection sénatoriale en remplacement de M. Cay-Légrand, sénateur du Nord, décédée, avait été fixée au dimanche 4 janvier 1903.

M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté convoquant les conseils municipaux du département, pour le dimanche 30 novembre 1902, à l'effet de nommer leurs délégués et leurs délégués suppléants en vue de cette élection. L'heure de la réunion est fixée à midi.

LES DELEGUES MINEURS A PARIS
Paris, 15 novembre. — On ne signale encore la présence à la Bourse du Travail que de trois délégués mineurs, Joussier, Bazant et Lallemand, sur les sept membres que compte le Conseil national.

C'est ce soir, qu'à lieu, rue du Château-d'Eau, la réunion des membres du Comité confédéral du travail, de la commission des Bourses et de la commission permanente pour la grève générale, pour examiner la réponse à faire à l'appel lancé par M. Cotte au prolétariat tout entier.

Elant donné la reprise du travail dans les mines du Nord et les dispositions dans lesquelles se trouvent les délégués mineurs composant le Comité et commissions, il n'y a pas lieu de croire à une entente des corporations en vue d'une tentative de grève.

DANS LE TARN
Albi, 15 novembre. — La Société des mines d'Albi n'ayant pas encore répondu à la demande d'arbitrage, M. Tourrel, le président du comité de la grève, vient d'adresser au préfet un prié d'entretenir auprès du conseil d'administration pour que ce dernier fasse connaître ses intentions au sujet de l'arbitrage.

DANS LE PAS-DE-CALAIS
La fin de la grève. — Travail au complet. — Les congédiés. — Télégrammes des députés mineurs. — L'opinion d'un journal ministériel. — Réunion du Conseil d'administration du syndicat. — Beugnet poursuivi.
(De notre envoyé spécial.)
Lens, le 15 novembre 1902. — La grève est, cette fois, complètement terminée dans le Pas-de-Calais.

On signale ce matin 194 manquants seulement, au numéro 5 des mines de Courrières.

Cette absence s'explique par ce fait qu'une bande d'une quinzaine de jeunes gens s'était postée à l'entrée des corons de l'Épinette

attendrie qui brillait dans son regard flamboyant d'une farouche et indomptable volonté.

« Au point de jour, la voiture avait fait un immense détour, rejoignant la route de Florence. Ragastens fit alors signe à Machiavel d'arrêter.

— Mes amis, dit-il, nous allons nous séparer. La route est libre... Vous piquez droit sur Florence ; moi, j'ai encore quelque chose à faire dans ces pays.

— Nous séparés ? s'écrièrent à la fois Machiavel et Sanzio.

Et ils entreprirent de disputer le chevalier.

Mais leurs prières, leurs raisonnements, les douces instances de Rosita eurent vainement briser contre la résolution de Ragastens.

Force fut à Sanzio et à Machiavel de se résigner.

Ce fut avec une violente émotion qu'ils se firent leurs adieux. Il y eut force promesses et vœux répétés. Et les fugitifs ne se décidèrent tout à fait que lorsque Ragastens eut juré de pousser jusqu'à Florence avant peu.

Quant aux motifs qui l'obligeaient à demeurer encore dans le pays, il fut là-dessus d'un mutisme désespérant.

Enfin, après les dernières embrassades et les derniers serrements de main, la séparation se fit !

La voiture conduite par Machiavel se remit en route.

Rosita et Raphaël, penchés à la portière, échangeaient encore des signes d'affection avec le chevalier demeuré au milieu du chemin.

Puis, soudain, il y eut un coup de la route. Ragastens, subitement, se vit seul.

Pendant près d'une demi-heure, il demeura à la même place, mordant nerveusement sa moustache, subissant le choc des lourdes

à Sallaumines, pour arrêter les ouvriers qui habitaient dans ce quartier.

A part ce chômage partiel, tout le contingent ouvrier est au complet dans les autres Compagnies.

LES CONGEDIÉS
Les Compagnies cherchent déjà à violer leurs engagements.

A Béthune, à Douges, on a remis leur livret à des ouvriers qui n'ont pas été poursuivis devant les tribunaux pour faits de grève.

Les citoyens Basly et Lamendin, immédiatement saisis du fait, ont envoyé au Président du Conseil le télégramme suivant :
Président Conseil Ministres, Paris.

Contrairement aux engagements pris à Arras, les Compagnies procèdent à des renvois d'ouvriers non condamnés. Une effervescence se manifeste, des incidents et une nouvelle grève peuvent être à craindre si vous n'obligez pas Compagnies à respecter leur signature. Comptons sur vos promesses et espérons n'avoir pas à porter la question à la tribune de la Chambre.

BASLY, LAMENDIN.
LES GRACES
D'autre part les deux députés ont télégraphié à nouveau au garde des sceaux pour lui rappeler la promesse qu'il leur a faite de gracier tous les condamnés pour faits de grève ou faits connexes.

Voici ce télégramme :
« Garde des Sceaux, Paris.
Population minière attend avec inquiétude l'exécution de vos promesses concernant la grâce des ouvriers condamnés pour faits de grève et faits connexes.
« BASLY, LAMENDIN. »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le conseil d'administration du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais se réunira vendredi, à 10 heures du matin, à son local ordinaire.

L'OPINION DU « PETIT PARISIEN »
Le « Petit Parisien », journal qui dirige M. Jean Dupuy, ancien ministre, publie sur les résultats de la grève des mineurs un intéressant article dont nous tenons de donner quelques extraits :

« Il serait inexact au reste de croire que les travailleurs n'aient rien obtenu et que la convention d'arbitrage consistait pour eux en une défaite totale. Le quantum des retraites auxquelles ils peuvent prétendre se trouve notablement relevé. Un rapide exposé de la question le démontrera sans difficulté.

Les pensions minières sont à l'heure présente réglées sous la loi de 1894, soit par des clauses particulières.

La loi de 1894 a prévu la retraite à 55 ans d'âge. Elle est alimentée par un versement de 4 % sur les salaires, dont moitié à la charge de l'exploitant et moitié à la charge du salarié. D'après les calculs les plus sérieux, l'ouvrier peut toucher après trente-neuf ans de versements un peu plus de 600 francs, et après trente-cinq ans un peu plus de 560. Mais les travailleurs qui atteignent aujourd'hui l'âge légal de 55 ans, et qui n'ont opéré que huit versements n'auront guère que de 50 à 55 francs, somme qui doublerait à peu près pour les retraités arrivant à l'échéance en 1907. Il est certain que ce sont là de faibles ressources.

Et le journal de M. Dupuy expose ensuite l'économie du projet Baudin-Caillaux qui ne fut pas déposé et qui tendait à améliorer ces retraites.

« Mais, ajoute-t-il, les concessions que les sociétés du Nord et du Pas-de-Calais ont consenties dès le 31 octobre et qui ont été agréées ensuite dans la convention d'arbitrage sont encore plus avantageuses. Elles comportent en effet pour l'ouvrier qui aura atteint 55 ans une pension de 600 francs s'il a travaillé 30 ans dans la même mine, une pension de 550 francs s'il a travaillé 20 ans dans des mines différentes, une pension proportionnelle, à raison d'un trentième par année, si la durée de sa présence est moins longue.

Ce sont là des concessions fort sérieuses et dont la portée n'avait pas été entrevue tout de suite. A coup sûr, elles peuvent très bien s'accorder avec le vote du projet gouvernemental, d'abord parce que la clause d'arbitrage ne s'étend qu'au Nord et au Pas-de-Calais, c'est-à-dire à un peu plus de la moitié des mineurs, et ensuite parce que les Compagnies ont été obligées de signer ces concessions de 1903 à 1902.

Il n'était pas inutile de reproduire ces appréciations d'un journal modéré, à qui a régné la manœuvre actuelle des journaux bourgeois qui orientent tous à la défaite ouvrière.

BEUGNET POURSUIVI
Nos lecteurs se souviennent qu'après l'arbitrage, des mesures excessivement sévères avaient été prises pour les conférences.

Le citoyen Beugnet avait vu interdire, à Cauchy, une de ses conférences. Il est maintenant poursuivi pour infraction à la loi sur les réunions devant la justice de paix de Cambrai.

Chose étrange : au lieu de poursuivre uniquement, comme c'est l'usage, le président de la réunion, M. Lesage, conseiller général et suppléant du juge de paix, a assigné le propriétaire de la salle, les membres du bureau et les orateurs.

Quel zèle !

M. M.

quelque chêne, à demi couché, rêvant et adressant à peine la parole au fidèle Spadacappa.

« Quel songeait donc notre héros ? Qu'était devenue sa belle humeur ? Il était nerveux, inquiet et paraissait errer à l'aventure, sans but déterminé.

Cependant, quelle que fut son irritation, si capricieuses que fussent les méandres de sa course vagabonde, la fatalité voulait qu'il se rapprochât de plus en plus de la ville de Monteforte.

Nous disons la « fatalité » à raison d'autre raison valable. En effet, quelqu'un qui eût, à ce moment, informé Ragastens que tout doucement et sans en avoir l'air il allait à Monteforte, ce quelqu'un l'eût bien étonné.

Le chevalier pensait plutôt à se éloigner. Il le pensait avec sincérité. Mais il faut croire que quelque aimant magnétique l'attirait vers la vieille forteresse sans qu'il en rendit bien compte. A moins de supposer que Capitan avait une avénération secrète pour les sculptures de cette ville et qu'il profitait de nombreuses occasions où son maître lui laissait la bride sur le cou pour s'y diriger sournoisement. On a vu de ces chevaux goguenards qui s'amusaient ainsi à changer l'histoire en tournant le nez à gauche alors qu'on suppose qu'ils avaient un bon trotteur tel que Capitan il eût pu y arriver le lendemain, en forçant l'étau.

Au moment où le chevalier fit cette découverte qui devait avoir sur sa destinée une influence décisive, il se trouvait dans l'unique village d'Albi, d'un superbe village où il était arrivé deux heures auparavant.

Pendant quelques jours, Ragastens, l'esprit désespéré, erra dans les montagnes, irrésolu, doliant d'une pensée à l'autre, tantôt projetant de retourner en France, tantôt voulant courir à Florence.

Parfois, il se lançait au galop sur les sentiers abrupts où Spadacappa ne le suivait pas sans trembler ; quelquefois, au contraire, il demeurait des heures entières, à l'ombre de

Bassin du Nord
DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CONCESSION D'ANICHE
A l'effectif normal de 3.399 pour les fosses de la concession d'Aniche il ne manque que 16 ouvriers de la fosse l'Archevêque.

La quinzième Ste-Barbe commença lundi. Comme d'habitude, la Compagnie a fait apposer des affiches annonçant que la remonte pourra avoir lieu à l'heure habituelle, mais que des cages seront mises à la disposition des ouvriers qui voudront monter plus tard afin de faire un travail supplémentaire.

CONCESSION DE L'ESCARPELLE
Descentes de samedi matin : Fosse numéro 1 (Roost Warendin), 240. — Numéro 3 (Fon-de-la-Deûle), 50. — Numéro 4 (Dorignies), 243. — Numéro 5 (Lefort), 156. — Numéro 6 (Lefort), 316. — Numéro 7 (Courcelles), 204. — Total : 1209 en augmentation de 458 sur la veille.

A la fosse numéro 3, une avarie s'est produite au frein de la nouvelle machine actuellement en montage et quelques ouvriers n'ont pas pu de ce fait prendre le travail.

Aux fosses numéros 4 et 5, le personnel s'est présenté tout entier pour reprendre le travail. Le directeur de chacune des fosses a déclaré à son personnel que les galeries n'étant pas réparées, les descentes seraient faites par liers et successivement pour éviter les surmenages. Lorsque les liers seront en état, les descentes se feront d'une façon normale.

DANS LE BASSIN D'ANZIN
Pour des « Bleus »
La grève a cessé : pour de nombreux camarades, le dernier jour de conflit a été le premier à la caserne. Ces soldats qu'ils ont vus, pendant de longues semaines, cernant les descentes, dressant les travailleurs, enlevant les allées étroites des corons noirs, ces sous-officiers et ces officiers, en qui tout espoir l'uniforme semblait avoir étouffé l'humanité, pour qui les désirs d'un patron assoufflé de vengeance furent des ordres, d'autant mieux suivis qu'ils répondaient à de secrets instincts de devenir leurs « anciens » ou leurs chefs.

Ce n'est pas sans quelque appréhension, que plusieurs d'entre ces bleus d'aujourd'hui, grévistes d'hier, ont franchi les portes du quartier dans lequel ils vont retrouver, peut-être, le capitaine qui, il y a deux jours encore, commandait la charge contre « l'attentat » dont faisaient partie les soldats qui l'exécutèrent, et qui peuvent avoir gardé dans les yeux les physionomies des « charbonniers ».

D'ailleurs, le livret porte la mention : « mineur et c'est assez pour qu'ils redoutent dans cet apprentissage déjà si rude de la vie militaire, certaines représailles.

Il n'est rapporté justement des propos tenus, dans de voisines garnisons, à l'arrivée de quelques-uns de nos cadets, et qui semblent dénoter un déplorable état d'esprit.

On assurait de la sorte, à l'annonce amassée pendant la campagne à l'encontre de ces « insurgés », qu'on aurait plus besoin de poursuivre, pour les « dresser » à loisir, dans le « carcer dur » de la chambre.

Les brigades, les punitions, — acheminement vers Biribi, — en un mot, le lot réservé aux « fortes-têtes », voilà ce qui les attendrait, ainsi expérimentés, le crime d'avoir eu de leur droit de citoyen, d'avoir fait la grève.

Il n'est pas à craindre que le ministre de la guerre — qui, dans les instructions spéciales qui, chaque année, sont adressées aux cadres, ce point est particulièrement visé.

Il y a de l'honneur de l'armée, dont on ne saurait se dispenser, et ces injustices ne se puissent commettre et que le soupçon n'en puisse même venir à personne.

LA JOURNÉE
La deuxième journée de la « reprise » n'a été marquée d'aucun incident. Les descentes ont été faites par un peu moins nombreux que dans certaines fosses, par suite du départ des coffrets mineurs, souvent accompagnés de parents jusqu'à la gare pour.

De plus, les travaux d'entretien et de réparation causeront encore quelque chômage de ce côté.

Bon débarras
On annonce, pour mercredi, le départ des troupes d'investissement.

Les quelques officiers ont regagné leur garnison pour aller recevoir les « bleus ».

M. le préfet, qui a perdu le sens du ridicule, fait néanmoins continuer les patrouilles aux abords des puits.

Le prêt de campagne court toujours !

Et les ukases ?

On se demande aussi quand seront rapportés, maintenant que le calme est rétabli, les quelques ordres relatifs concernant la fermeture des débits.

Il ne serait pas trop tôt d'accorder cette satisfaction aux commerçants lésés par ces cinq semaines de crise, grâce au bon plaisir du prolétariat Vincent.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE VALENCIENNES
Au cours de la séance d'hier soir, samedi, le conseil municipal a discuté la proposition de déposer deux vœux, le premier tendant à la nationalisation des mines, le second à la taxe du charbon.

Le premier a été repoussé par 16 voix contre 2.

Le second a été renvoyé à l'examen de la commission compétente.

DENAIN
La tranquillité semble renaître dans notre ville. La population est calme, mais il n'en est pas de même des troupes qui traquent les ouvriers jusque dans les cabarets. Les pandores rivalisent de zèle. Enlaid-on chanter quelques fois, vite il faut qu'un maître un train à cette joie car il paraît qu'il n'est pas permis que des ouvriers en grève soient joyeux. C'est ainsi que des ouvriers qu'on n'avait jamais vus vendredi au travail, chantaient en revenant de la fosse Bignières ; ils furent dispersés. Ayant pénétré dans les estaminets Déréter et Jossot, où ils chantaient encore, ils furent maîtres d'honneur par la force armée avec une brutalité excessive et plusieurs procès-verbaux furent dressés.

On m'affirme même que des ouvriers qu'on a fait réintégrer comme on dit ici, se sont vu empêchés de jouer à la boule dans la rue du cinquième, sous prétexte que jouer d'était se rassasier.

« Pendant ce temps les gendarmes et les officiers sont plus arrogants que jamais. A l'approche des ouvriers qui viennent travailler, ils ne peuvent tenir leur morgue et laissent éclater hautement leur haine contre le mineur qui revient au travail.

UNE REUNION A DENAIN
Une réunion des ouvriers qui ne travaillent pas ou qui leur hier matin assés, dans laquelle plusieurs propositions sérieuses ont été examinées.

A DENAIN
COUP DE REVOLVER
Hanté par la crainte de la dynamite, le cerveau d'un mineur de Denain, membre militant du Syndicat, est devenu malade à ce point que sa famille alarmée redoute qu'il perde la raison.

« Il était, il est vrai, depuis longtemps déjà atteint de la monomanie des grands maîtres on ne pense pas que la grève ait pu porter un coup si formidable. Les malheureux qui sont assés sur son sommeil se souvenait de tous les ennemis qu'il avait suscités à ses compagnons de travail, craignant, dans ces moments de délire, de se voir trahir, de payer tous les méfaits commis. Aussi veillait-il constamment la nuit, assis sur son lit, l'oreille tendue.

« Il y eut quelques jours, vers huit heures du soir, un bruit de pas atria soudain son attention. Entendant, dit-il à sa moitié qui ronflait, on vient pour le faire sauter.

« Saissant aussitôt un revolver armé qu'il venait de passer par la cheminée, il se précipita vers la porte et tout hasard une balle qui fort heureusement n'atteignit personne. Le pauvre halluciné, dans sa frayeur n'avait même pas remarqué que l'objet de son affolement était une dame bien indifférente qui passait en face de son habitation.

« Au bruit de la détonation, des voisins et voisins voisins se précipitèrent sur le mineur qui, dans un premier délire presque nu, dont les pans d'une chemise ébouriffée flottaient sous la lune nocturne, de port d'arme prohibée sur la voie publique, avec aggravation d'attentat à l'existence des passants, on prit plaisir de lui en l'engageant à aller rejoindre son épouse qui s'était cachée sous les couvertures.

NOUVEAU COUP DE REVOLVER
On nous annonce que le citoyen Antoine Gogoulin, qui s'était rendu aux bureaux de la fosse Dechy vendredi après-midi aurait reçu au moment de reprendre le train un coup de revolver derrière la tête. Nous donnerons demain des détails sur cet attentat.

DANS LE PAS-DE-CALAIS
DIMANCHE 16 NOVEMBRE
A HERSIN-D'ARMENTIERS à 1 heure de l'après-midi, salle Carlier. Orateur : CADOT.

A BAILLY, à 5 heures de l'après-midi, salle Cocu. Orateur : CADOT.

Justice à faux poids
La magistrature continue à se couvrir de honte. Tandis que la justice à faux poids frappe avec une férocité sauvage les auteurs des délits de grèves, les magistrats bretons et la trop célèbre cour de Lyon font plier les lois devant les cléricaux.

Qu'on en juge une fois de plus par les faits suivants :
Côté des cléricaux :
A Lyon, l'arrêt de la cour d'appel abaisse à seigneurie la tête de Bagastens et les peines prononcées contre le curé de Firminy et deux autres manifestants, pour outrages et voies de fait contre le commissaire de police.

A Brest, les manifestants de Saint-Méen, coupables d'avoir frappé gendarmes, commissaires et sous-préfet, et proféré des menaces de mort contre M. Combes, bénéficient tous de la loi de suris.

Côté des grévistes :
Le tribunal de Béthune, en deux audiences, condamne soixante-deux grévistes à des peines variant entre six jours et un mois de prison, pour outrages et entraves à la liberté du travail. Un mineur est condamné à cinq ans de prison pour simple détonation d'engin explosif, à l'usage d'un revolver.

A l'opinion publique maintenant de juger les juges à leur tour et de dire si de pareils magistrats sont dignes du rôle qu'on leur a confié.

Dernière Heure
Dernières nouvelles
DE LA GRÈVE DES MINEURS
DANS LA LOIRE

Saint-Etienne, 15 novembre. — Les mineurs réunis ce soir à la Bourse du travail, ont adopté un ordre du jour d'après lequel ils s'engagent à persister dans leurs revendications et à ne rentrer à la mine qu'après avoir obtenu complète satisfaction.

Un ordre du jour demandant aux Compagnies de réfléchir avant de refuser les revendications présentées par les mineurs a été voté.

Les mineurs, de leur côté, s'engagent à faire des concessions d'ordre secondaire. La séance a été levée aux cris de : Vive la grève !

Télégrammes divers
Saint-Etienne, 15 novembre. — Au cours de la réunion d'aujourd'hui, le Conseil national a reçu la dépêche suivante, de Paris : « Confédération travail se réunissant ce soir sur décision prise jeudi à Lens et reprise travail Pas-de-Calais, Nord. Que devons-nous faire ? Envoyez instructions de suite. Avis délégués groupe socialiste bien nécessaire pour bassin minier en grève. Azons entrevue ce soir avec comité inter-fédéral.

Signé :
BEXANT, GIRARDET, JOUCAVIEL.
Cotte a répondu à Joucaviel :
« Nous prendrons résolution suprême. Attendons celle qui sera prise ce soir Confédération. Nous la faire connaître de suite. Restez à Paris. Faire nécessaire président du Conseil, obliger Compagnies à cesser arbitrage et discuter avec délégués ouvriers. Entrée avec groupe socialiste si situation devenait grave.

BROUË, EVRARD, COTTE, MARIN.
Le Conseil général a également reçu la dépêche suivante signée de Basly et Lamendin :
« Lamendin envoie fonds anglais. Vous prie nous faire parvenir prorata nombre des mineurs en grève ou ayant fait grève jusque ce jour pour somme revenant Nord, Anzin et Pas-de-Calais. Nos comptes au votre part de souscription de la « Petite République » ou autre. »

COMMISSION DU BUDGET
Paris, 15 novembre. — La commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Doumer. Elle a examiné, sur le rapport de M. Flaudin, le budget de la Tunisie et la situation du protectorat. M. Honoré Lagueyres, rapporteur de la marine, a fait connaître à la commission les renseignements qu'il lui avait recueillis au ministère de la marine sur la question de la construction des trois cuirassés « Justice », « Démocratie » et « Vérité ». Il a communiqué à la commission des documents relatifs à cette affaire.